



## Compte-rendu du DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 14 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 8 juin 2016

**L'an deux mille seize, le quatorze juin**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

**Présents** : J.F. OBEZ, O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, L. JACQUEMET, H. DUMAS, Michèle GALLET, M.C. ROCH, M. FOURNIER, Michel GALLET, V. KRYK, L. LA MARCA, M. TOOMEY, I. ZANON, V. BOULAS, J. MERCIER, C. FOLGER, B. LERAY, D. GANNE, J.A. DURET.

**Absents non excusés** : C. FRAUD.

**Absents excusés**: M. LAPTEVA, C. TOWNSEND, S. MERCIER, R. JAILLET, J. DAZIN.

**Procurations** : M. LAPTEVA à C. BIOLAY, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, R. JAILLET à V. BOULAS J. DAZIN à C. FOLGER.

**Secrétaire de séance** : O. GUICHARD.

**Assistait** : A. MAZERON, directrice générale des services.

La séance est ouverte à 19h30.

O. GUICHARD est nommé secrétaire de séance.

JF. OBEZ, Maire, présente les procurations pour la séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 mai 2016 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

### **Présentation du dispositif de participation citoyenne par la gendarmerie**

Le Commandant Grandemanche et le Major David présentent au Conseil municipal le dispositif de participation citoyenne afin de prévenir et de traiter les problèmes de délinquance, notamment les vols et cambriolages.

Contrairement au système des voisins vigilants, le dispositif de participation citoyenne est prévu par le code général des collectivités territoriales et donne lieu à la signature d'une convention tripartite entre la Commune, la gendarmerie et la Préfecture. Le but est pour la gendarmerie de remettre du lien entre la population et la brigade d'Ornex grâce à des citoyens volontaires qui auront une action de vigilance et de collecte d'informations utiles aux gendarmes à la fois pour prévenir les délits et pour traiter les plaintes. Le dispositif prévoit l'organisation d'une réunion publique lors de laquelle les gendarmes présenteront le dispositif et proposeront aux habitants d'y participer.

Michèle GALLET et Ingrid ZANON demandent si la participation constitue un risque pour les personnes et si ces personnes seront connues des habitants.

Les gendarmes répondent qu'il n'y a pas de risque particulier, les volontaires ne doivent pas s'exposer, ils doivent simplement acquérir des réflexes pour collecter les bonnes informations. Les



*Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain*

volontaires ne sont pas obligés de se signaler aux autres habitants, cela relève d'un choix personnel, ils ne sont même pas obligés de se porter volontaires au moment de la réunion publique, ils peuvent se présenter plus tard en gendarmerie. Les volontaires sont particulièrement recherchés parmi les personnes ne travaillant pas et étant souvent à leur domicile comme les retraités par exemple.

Les gendarmes précisent que les volontaires bénéficieront de réunions d'informations. Les informations qu'ils collecteront seront insérées dans une base de données interne aux gendarmes et seront utilisés pour des enquêtes.

Ce dispositif est un outil parmi d'autres (opération tranquillité vacances, police municipale, vidéo-surveillance...) pour prévenir et traiter la délinquance mais c'est un outil qui peut être très utile. Les communes de Prévessin et de Ferney viennent de s'engager dans le dispositif et dans la mesure où les trois communes appartenant au SIVOM forment un pôle urbain, il serait intéressant qu'Ornex se joigne au dispositif.

Sur une question de Jacques-Antoine DURET, les gendarmes répondent que dans les communes où le dispositif a été mis en place, il est constaté qu'au mieux, la délinquance a baissé et qu'au pire, elle n'a pas augmenté.

Pour Ornex, les derniers chiffres de cambriolages sont les suivants :

-2014 : 30

-2015 : 17

-2016 : 10

Les gendarmes précisent qu'il est possible pour la commune de signaler qu'elle participe au dispositif à l'aide de panneaux, ce qui peut aussi avoir un aspect dissuasif.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal accepte le principe de s'engager dans le dispositif et propose d'organiser une réunion publique en septembre.

**1 – Finances – Décision modificative n°1**

J.F. OBEZ, Maire, rappelle qu'une décision modificative n°1 a été adoptée par délibération du Conseil municipal du 17 mai 2016. Suite à une remarque de la trésorerie et pour prendre en compte de nouveaux éléments budgétaires, il est proposé d'annuler la DM n°1 adoptée le 17 mai et de la remplacer par les mouvements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Articles	Dépenses	Recettes
Article 777-042 « Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat » service 020 « mairie » - fonction 0		500.00€
Article 023 « Virement à la section d'investissement » service 01 « opérations non ventilables » - fonction 0	500.00€	
<b>Total</b>	<b>500.00</b>	<b>500.00€</b>



SECTION D'INVESTISSEMENT		
Articles	Dépenses	Recettes
Article 13918-040 « autres subventions d'équipement » service 020 « mairie » - fonction 0	500.00€	
Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » service 01 « opérations non ventilables » - fonction 0		500.00€
Article 2041582 « Autres groupements, bâtiments et installations » service 814 « éclairage public » - fonction 8	10 000.00€	
Article 2315 « Installations, matériel et outillages techniques » opération 051 « Villard Tacon » service 820 « voirie » - fonction 8	- 10 000.00€	
<b>Total</b>	<b>500.00€</b>	<b>500.00€</b>

è

s en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte la décision modificative n° 1 telle que présentée.
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération du 17 mai 2016 relative à la décision modificative n°1.

## **2 – Finances – Fixation des tarifs de location des salles communales – Modification de la délibération du 16 mars 2015.**

Suite à l'ouverture d'une nouvelle salle plurivalente, L. JACQUEMET, adjointe à la communication, propose au Conseil municipal de modifier les tarifs de certaines salles communales.

Les nouveaux tarifs proposés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 sont les suivants :



<b>TARIFS ANNUELS</b> <b>occupation des salles par les associations</b>		
<b>Temps d'occupation par semaine</b>	<b>PETITE SALLE</b> Salle préfabriqué Salle motricité école des Bois Salle de motricité école de Villard	<b>GRANDE SALLE</b> Salle R. Lavergne Salle Plurivalente
- à 2h	75 €	150 €
2h01 à 4h	90 €	180 €
4h01 à 6h	105 €	210 €
6h01 à 8h	120 €	240 €
8h01 à 10h	135 €	270 €
10h01 à > 12h	150 €	300 €

L'occupation annuelle des salles communales par les associations fait l'objet d'une convention précisant les jours et horaires d'utilisation des salles.

Dans le cas où une association utilise plusieurs salles, seule la salle la plus chère sera payante.

**Cautions pour les salles René Lavergne et la salle plurivalente :**

Chèques de cautions demandés :

- Caution pour la salle : 500 €
- Caution pour le nettoyage : 300 €

J.A. DURET demande pourquoi il y a encore un tarif pour le préfabriqué alors que cette salle a vocation à disparaître. Il signale également qu'alors que la salle ne peut compter plus de 19 personnes, il a parfois constaté que ce chiffre était dépassé.

C. BIOLAY et L. JACQUEMET répondent que cette salle peut encore être utile quelque temps pour les petites réunions car elle est peu chère et que compte tenu de la très forte demande de salles, elle est encore utile et utilisée. De plus, la salle du 1<sup>er</sup> étage de la salle René Lavergne ne peut plus être utilisée car non accessible. Concernant le dépassement du nombre de personnes autorisées, les occupants signent une convention d'occupation qui précise bien la capacité maximale de la salle.

O. GUICHARD rappelle qu'une réflexion d'ensemble a été menée sur le sujet, en particulier dans le cadre du PUP de l'opération Charbonnière et que la salle R. Lavergne, qui a vocation à retrouver sa polyvalence, pourra faire à terme l'objet d'adaptations (projecteur, etc.).



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

TARIFS Salle René Lavergne								
TARIFS pour la salle week-end	TARIFS à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2016							
	COMMUNE				HORS COMMUNE			
	Particulier	Association	But lucratif	Syndics professionnels	Particulier	Association	But lucratif	Syndics professionnels
<b>Salle AVEC cuisine</b> <i>Week-end (2 jours + soirées)</i>	338 €	135 €	550 €		580 €	380 €	890 €	
<b>Salle SANS la cuisine</b> <i>Week-end (2 jours + soirées)</i>	250 €	100 €	410 €	250 €	460 €	300 €	710 €	460 €



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

**TARIFS Salle René Lavergne**

TARIFS à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2016								
TARIFS pour la salle Semaine	COMMUNE				HORS COMMUNE			
	Particulier	Association	But lucratif	Syndics professionnels	Particulier	Association	But lucratif	Syndics professionnels
Salle SANS la cuisine	80 €	60 €	200 €	100 €	150 €	120 €	400 €	200 €
Salle AVEC la cuisine	130 €	110 €	250 €	150 €	200 €	170 €	450 €	250 €

Les associations d'Ornex et/ou subventionnées par le SIVOM peuvent bénéficier de la gratuité 1 fois par an.



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

**TARIFS Salle Plurivalente**

TARIFS à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2016								
TARIFS pour la salle Semaine	COMMUNE				HORS COMMUNE			
	Particulier	Association	But lucratif	Syndics professionnels	Particulier	Association	But lucratif	Syndics professionnels
Salle plurivalente	80 €	60 €	200 €	100 €	150 €	120 €	400 €	200 €

Pas de tarif week-end pour la salle plurivalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et deux abstentions (C. FOLGER ; J. DAZIN) des membres votants approuve les tarifs des salles tels que définis ci-dessus et rappelle que les tarifs des autres salles, non citées par la délibération, ne sont pas modifiés.



**3 – Finances – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain dans le cadre des amendes de police.**

W. DELAVENNE, adjoint aux travaux, informe le conseil que la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain dans le cadre des travaux de sécurisation de la RD1005 entre la rue de la Culaz et la rue de la Tour. Ces travaux consistent en :

- L'aménagement d'un plateau traversant
- L'aménagement d'un trottoir aux normes PMR
- L'aménagement d'un espace partagé piétons cycles
- La mise aux normes des accès aux arrêts de transport en commun

Le montant total de cet aménagement est de 446 387.00€ HT.

La demande de subvention sera à hauteur de 15% d'un montant subventionnable plafonné à 200 000.00€ HT.

Le plan prévisionnel de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T en €
Maîtrise d'œuvre	28 406.00€	Autofinancement	416 387.00€
Autres bureaux d'étude	12 174.00€		
Travaux	405 807.00€	Conseil Départemental	30 000.00€
Total	446 387.00€	Total	446 387.00€

J. MERCIER ne comprend pas pourquoi alors que les travaux n'ont pas encore été approuvés par le Conseil municipal, ce dernier doit se prononcer sur une approbation de principe dans le cadre de la subvention.

J.F. OBEZ répond que le budget des travaux a été approuvé dans le cadre des AP/CP et que la demande de subvention doit être faite avant le 30/06/2016 même si les travaux auront lieu en 2017.

O. GUICHARD informe également le Conseil que le projet centre bourg sera présenté par le cabinet d'études Big Bang lors du Conseil du 11 juillet.

J.A. DURET déclare qu'il est légalement interdit de faire un plateau traversant sur ce type de route et que le conseil départemental a une mauvaise interprétation des textes.

W. DELAVENNE répond que ce n'est pas le cas et qu'il fournira des renseignements plus précis à ce sujet lors d'un prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et une opposition (J.A. DURET) des membres votants :

- Sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour les travaux de sécurisation de la RD1005 au niveau du centre bourg,
- Valide le plan de financement prévisionnel du projet
- Dit que la dépense est prévue aux budgets 2017 et suivants.





#### **4 – Personnel – Modification du tableau permanent des effectifs.**

C. BIOLAY, adjointe au personnel, explique au Conseil que suite au départ prochain de l'agent en charge de la communication en congé maternité, puis de manière définitive fin novembre 2016 en raison d'une mutation, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir un nouveau poste au service administratif de la mairie afin de pouvoir assurer le relai entre l'agent muté et le nouvel agent que la collectivité va recruter.

Le nouveau tableau des effectifs est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents tel qu'indiqué en annexe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- Autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.

#### **5 – Administration générale – SIEA : Modification des statuts et élection de trois délégués suppléants.**

W. DELAVENNE, adjoint au Maire, explique au Conseil que lors de l'assemblée générale du SIEA du 9 avril 2016, les délégués ont délibéré pour rendre possible la tenue de plusieurs assemblées par an, au lieu d'une seule actuellement. A cette fin, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au règlement intérieur du SIEA :

- Le comité se réunit au moins *deux fois* par an.
- La convocation est adressée aux membres titulaires du Comité, ainsi que, pour information, aux suppléants, par écrit, à leur domicile ou *s'ils en font la demande, à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée.*
- Chaque Commune membre procède à la *désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires. Chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au comité avec voix délibérative.*

La Commune ayant à ce jour un seul suppléant, elle doit en élire trois supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve les modifications du règlement intérieur du SIEA
- Élit Messieurs Michel GALLET, Dominique GANNE et Mme Martine FOURNIER comme délégués suppléants au SIEA.

#### **6 – Marchés publics – Lancement de l'accord-cadre de fournitures courantes et services pour le transport scolaire et sorties de l'accueil de loisirs.**

J.F. OBEZ, Maire, rappelle que suite à la réforme du Code des marchés publics, il est nécessaire de lancer une procédure d'accord cadre pour le marché de transport scolaire.

Le marché comprendra deux lots :



---

*Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain*

---

Lot 1 : transport scolaire (prix forfaitaire)

Lot 2 : transport de l'accueil de loisirs (bon de commande)

Le format de l'accord cadre est plus adapté et permet d'ajuster le délai de consultation des marchés subséquents au plus court, pour l'obtention de prix les plus justes, en adéquation avec le marché de transport.

Ces prestations feront l'objet d'un accord cadre multi-attributaires passé avec 3 entreprises (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats). Les titulaires de l'accord cadre seront ensuite remis en concurrence lors de la survenance du besoin.

Le marché actuel de transport arrivant à son terme fin août 2016, il est proposé de lancer l'accord cadre pour ce service pour une durée de 2 ans et pour un montant supérieur à 90 000.00 €.

Il est proposé au conseil d'autoriser le lancement de la consultation ayant pour objet le transport scolaire et sorties de l'accueil de loisirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise le Maire à lancer la consultation et dit que les crédits sont inscrits aux budgets 2016 - 2017- 2018.

### **7 – Marchés publics – Lancement d'un marché de service pour le nettoyage des locaux communaux.**

M. GIRIAT, adjoint au Maire, rappelle qu'en complément des agents de la collectivité, la Commune a actuellement recours à une entreprise extérieure pour le nettoyage de certains bâtiments communaux. Le marché actuel arrivant à son terme fin août 2016, il est proposé de lancer un nouveau marché pour une durée de trois ans d'un montant supérieur à 90 000.00€.

Il est proposé au conseil d'autoriser le lancement de la consultation ayant pour objet le nettoyage des locaux communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité et deux abstentions (J. MERCIER, C. FOLGER) des membres votants, autorise le Maire à lancer la consultation et dit que les crédits sont inscrits aux budgets 2016 - 2017- 2018 - 2019.

### **8 – Foncier – Echange de parcelles entre la Commune et les consorts CELLERIER – zone des Pralets – Modification de la délibération du 16 juillet 2013**

J.F. OBEZ, Maire, indique qu'il y a lieu de procéder à l'échange au profit de la commune d'Ornex d'une partie de la parcelle AE 66 appartenant aux consorts CELLERIER pour une surface d'environ 40 m<sup>2</sup>.

En contre échange, la commune d'Ornex cède au profit des consorts CELLERIER une partie de la parcelle AE 62 pour une surface d'environ 255 m<sup>2</sup>.

Il en résulte une soulte au profit de la commune pour un montant de 322,50 euros HT soit 385,71 euros TTC (pour information, France Domaine a estimé la valeur du terrain à 1,50 euro HT/m<sup>2</sup>).

Pour information, l'ensemble des frais d'acte notarié et de géomètre sont à la charge des consorts CELLERIER.



*Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain*

---

Il convient de modifier cette délibération car la soulte n'est pas soumise à TVA mais au droit d'enregistrement au taux prévu pour les mutations à titre onéreux d'immeubles (5.09% en 2013). Le montant de la soulte serait alors de 322,50 euros HT soit 338.92 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte la modification de la délibération du 16 juillet 2013
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir
- Accepte de percevoir la soulte au profit de la commune

### **Question du public**

Pas de question du public.

### **Questions diverses**

#### **Logements sociaux :**

J.A. DURET informe le Conseil qu'il y a un problème d'entretien et de maintenance des parties communes des logements du programme Capelli.

W. DELAVENNE répond que des courriers vont être envoyés à ce sujet.

#### **Travaux :**

W. DELAVENNE signale que la mise en réseau ERDF rue de Villard sera faite semaine 25, sur ce point la commune dépend du bon vouloir d'ERDF.

D. GANNE signale qu'une borne du CERN a été abîmée (chemin de la démolition automobile).

Michel GALLET signale que des barrières ont été détériorées route de Divonne.

#### **Communication/événements :**

L'inauguration de la salle plurivalente aura lieu le samedi 17 septembre à 11h30.

Le barbecue communal aura lieu à l'école des Bois le vendredi 1<sup>er</sup> juillet à partir de 19h.

L'inauguration d'Art en campagne aura lieu le 2 juillet à 11h30 chemin de Collex.

#### **Élections :**

L. JACQUEMET regrette vivement que beaucoup de conseillers municipaux se soient peu mobilisés pour la tenue des bureaux de vote. Cette situation a obligé plusieurs conseillers, dont notamment l'adjointe au scolaire, enceinte de 8 mois, à occuper de larges plages horaires.

Le Maire rappelle l'obligation légale pour les conseillers de tenir les bureaux de vote et attend une mobilisation forte lors des élections de 2017.

#### **Urbanisme :**

J. MERCIER demande en quoi consiste exactement la modification n°4 du PLU.

M. GIRIAT répond qu'il s'agit de deux modifications, l'une concernant le Verger de la Tour (servitude d'accès) et l'autre le programme FIVE (servitude d'accès à Villard).

J. MERCIER demande que le permis de construire déposé pour la zone des Charbonnières soit discuté en séance non publique du Conseil municipal.

J.F. OBEZ répond que cette proposition sera examinée.



*Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain*

---

B. LERAY demande à ce que le Conseil municipal soit davantage associé aux travaux relatifs au PLUI.

J.F. OBEZ répond que le projet débute et qu'il va réfléchir et faire des propositions au Conseil concernant la gouvernance du projet PLUI.

Fin du Conseil à 21h30

Prochaine réunion du Conseil : lundi 11 juillet 2016

Ornex le 21 juin 2016

Le Maire, Jean-François OBEZ